

Belgique-Belgie

PP  
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :  
Bruxelles X

# Lettre aux habitants

## Nouvelles de l'ACQU n° 45 juillet – août – septembre 2005

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl – Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle

**Vous  
souhaitez  
participer  
à la «Lettre  
aux habitants» ?**

Envoyez vos articles et photos  
à Jacques NIFFLE,  
av. Bel-Air, 25/5,  
1180 Uccle.

La radio  
des Ucclois  
**Radio 1180**

le lundi  
de 18 à 20 h



**FM 87.7**

av. Carsoel 34, 1180 Uccle  
Tél & Fax : 02 374.22.37

## Sommaire

- Éditorial 2
- Plateau Avijl : espaces verts ou logements sociaux ?  
Un faux problème 3
- Quelles différences entre logement « social »  
et logement « de type social » ? 5
- Peut-on éviter ou tout au moins limiter  
les inondations de la vallée du Geleypsbeek ? 6
- Lettre adressée à l'échevin, Marc COOLS, par un  
habitant de la chée St-Job régulièrement inondé 8
- Plateau Engeland – Nouvelle enquête publique  
prévue probablement pour octobre 9
- Plateau Engeland, un site à protéger 11
- La première phase du Plan Communal de Mobilité  
à l'enquête publique en septembre 12
- Tags et grafs à Auderghem et à Uccle 12
- Actions en faveur de notre participation  
au cortège de la nature à Bruxelles 14

## Éditorial

L'expression « **participation citoyenne** » est à la mode. Ce qui est à la mode est parfois futile et éphémère, mais inviter les citoyens à donner leur opinion sur certains sujets relatifs à la gestion de la chose publique nous semble utile, voire indispensable à une saine gestion démocratique.

Ce n'est toutefois pas aisé car le pouvoir de décision appartient aux élus et toute participation implique une coopération avec les habitants, ce qui ne peut se concevoir que dans un climat réciproque de tolérance, d'écoute et même dans un esprit empreint d'humilité.

Sans prétendre être exhaustif, voyons quelles sont les limites et quels sont les avantages d'une participation citoyenne.

Les habitants se sentent très concernés dans les domaines qui les touchent dans leur vie quotidienne comme l'urbanisme ou la mobilité. Comme exemples récents en matière d'urbanisme, on peut mentionner quelques grands projets comme l'aménagement de l'avenue du Prince de Ligne et du Vivier d'Oie (PPAS 63), l'aménagement du plateau Engeland, du plateau Avijl, etc. Autre exemple : celui de la mobilité ou, autrement dit, de la circulation à Uccle. Chacun est concerné par le futur plan communal de mobilité et nombreux sont ceux qui estiment avoir « de bonnes idées » en matière de circulation. Elles ne correspondent pas toujours à celles de leurs voisins tant les implications sont nombreuses.

Mais ceci ne signifie pas que le pouvoir public doive ignorer les opinions des uns et des autres et tout à coup sortir « la solution miracle » qu'il considère comme la meilleure, et ceci pour trois motifs au moins :

- Tout d'abord parce que les habitants ne doivent pas être systématiquement pris pour des incompetents. Ils ont des idées et connaissent leur environnement mieux que n'importe quel auteur de projet.
- Ensuite parce que c'est la participation citoyenne qui traduit le mieux l'appartenance à un régime démocratique. Ce n'est pas parce que ceux qui nous gouvernent ont été élus qu'il faut en déduire que les citoyens ont renoncé à s'exprimer, qu'ils ont donné carte blanche aux élus, dans tous les domaines. Au demeurant, la Convention d'Aarhus sur la participation du public au processus décisionnel, ratifiée par la Belgique le 21 octobre 2003, recommande cette participation de manière qu'il puisse y avoir une réelle influence du public sur la décision finale ; ce qui signifie qu'il faut privilégier cette participation dès le début de la procédure, quand toutes les options et solutions sont encore possibles, car c'est ainsi que le public peut exercer une réelle influence.
- Enfin – et ce n'est pas à sous-estimer – parce qu'une solution prise après avoir entendu les habitants concernés et, en concertation avec eux, a beaucoup plus de chance d'être acceptée qu'une solution plus ou moins imposée de manière autoritaire.

Si l'on se met maintenant à la place de l'autorité publique, il faut reconnaître qu'il n'est pas aisé de débattre des problèmes de gestion communale avec les habitants. Cette démarche est probablement ressentie comme une source de complications, parfois comme une perte de temps, voire même comme une dépossession partielle du pouvoir dont elle a été démo-

cratiquement investie. Il est évidemment plus facile de décider seul, en s'entourant d'experts quand la matière est technique. Certains textes légaux imposent pourtant une participation citoyenne, mais souvent à un moment où la procédure est déjà bien avancée, c'est-à-dire souvent trop tard pour avoir une réelle influence sur les décisions finales. Dans les règlements d'urbanisme et d'environnement, on qualifie bien improprement cette étape de « concertation », comme si on se concertait ! Or, ce n'est nullement entre promoteurs et contestataires éventuels qu'elle est prévue, mais entre les seules autorités présentes qui, après avoir entendu les divers points de vue, se concertent, à huis clos, sur l'avis à émettre.

Toutefois, il ne manque pas d'exemples où la Commune a organisé spontanément des séances publiques dans un réel souci d'information des habitants, avant donc qu'une décision ne soit prise. Nous nous en réjouissons, d'autant plus que ce n'est pas une obligation. Mais est-ce suffisant, puisque cette consultation des habitants n'atteint pas le stade de la prise de décision comme le prévoit la convention d'Aarhus ? Certes, la décision finale n'appartient qu'à l'autorité investie de ce pouvoir ; elle seule est « responsable », les habitants n'assument aucune responsabilité ; cependant, la participation active des habitants devrait dépasser de loin l'information qui leur est donnée ainsi que l'organisation de simples séances de concertation.

Aller jusqu'à ce stade d'une vraie participation dérange manifestement certains élus. Signalons qu'il arrive – hélas – que certains réagissent contre les « contestataires » en prétendant avoir affaire à un « intégrisme environnemental », et

en se demandant quelle est « la légitimité démocratique de pétitions qui sont proposées à la signature de gens qui n'ont pas une connaissance approfondie du problème qu'elles dénoncent », etc. Sans nier que certaines réactions – plutôt de personnes isolées que d'associations – trahissent un égoïsme de privilégiés et/ou une incompetence et une ignorance manifestes, de tels propos sont tout simplement injurieux à l'égard de ceux qui sont animés par la recherche du bien commun. Mais refermons cette parenthèse en espérant que cette réaction procède d'une irritation passagère et non d'une pensée profonde.

La collaboration entre les autorités communales et les habitants est évidemment variable d'une commune à l'autre, parfois à cause de la personnalité de certains élus, parfois suite à la volonté collective des autorités communales. Cependant, nous sommes intimement convaincus qu'une vraie participation citoyenne est un gage de succès pour les grands projets communaux et ne peut que déboucher sur un respect mutuel, alors que le contraire risque de durcir les positions des uns et des autres. En définitive, ne cherchons-nous pas tous à construire une cité où il fait bon vivre pour tous ? À l'étranger aussi, les exemples existent de villes où la vraie participation est la règle. Dans le n° du 7 juillet 2005 de son hebdomadaire « Bruxelles en Mouvements », Inter-Environnement Bruxelles relate les expériences concrètes qui ont lieu à Londres (pistes cyclables), à Cambridge (circulation), à Strasbourg (transports en commun), à Bâle (contrecarrer l'exode urbain). Et apparemment cela donne d'excellents résultats.

Pourquoi ceci ne réussirait-il pas aussi à Uccle ?

Denys RYELANDT  
Vice-Président

## Plateau Avijl : espaces verts ou logements sociaux ? Un faux problème



### Historique

Les tentatives de lotir le plateau Avijl ne datent pas d'hier. En fait, la saga a débuté dans les années 1970, lorsque la société ETRIMO, l'un des principaux promoteurs immobiliers de l'époque, projetait d'y construire un ensemble d'immeubles de grande taille, en détruisant une bonne partie du quartier de Saint-Job afin de permettre l'accès au plateau.<sup>1</sup> Ce projet de lotissement avait reçu l'aval de la Commune d'Uccle, qui avait envoyé par voie d'huissier des avis d'expropriation à de très nombreux propriétaires du quartier. C'est la faillite d'ETRIMO qui a empêché le saccage du quartier. Ce projet avait – déjà – mobilisé contre lui les riverains, réunis dans l'un des comités de quartier les plus actifs de Bruxelles : le *Comité de Protection et de Rénovation de la Montagne de Saint-Job*. L'opposition citoyenne à ce plan de lotissement avait été d'autant plus vive qu'il s'agissait de pure spéculation immobilière, sans aucune visée à caractère urbanistique ou social.

Suite à cette faillite, la Commune racheta le terrain en bénéficiant de crédits octroyés par les pouvoirs de tutelle sous la condition expresse d'y construire du logement social. Il y avait là une amorce de politique responsable de la ville, visant à assurer au plus grand nombre un logement décent, et à lutter contre la formation de ghettos urbains en

favorisant l'implantation dans les communes riches de logements accessibles aux plus démunis.

Au début des années 1980, un PPAS (Plan Particulier d'Affectation du Sol) fut élaboré. Ce plan prévoyait la construction de 300 logements, dont la moitié réservée au logement social. Pour de multiples raisons, il ne fut jamais mis en œuvre, et le plateau garda le caractère semi-rural qu'on lui connaît aujourd'hui, alternant notamment prairies et potagers.

Rien de concret ne se passa jusqu'en 1999, lorsque la Commune d'Uccle déposa, dans le cadre de ce PPAS, un premier projet de lotissement (couvrant un peu plus d'un hectare sur les 8,5 hectares du plateau) de 38 logements dont la moitié « de type social » et l'autre moitié de *type moyen*, dans le but proclamé de favoriser le maintien ou l'installation de jeunes ménages dans la commune. Devant l'opposition des riverains au tracé de la voirie d'accès prévue, les autorités communales décidèrent de retirer leur projet.

En octobre 2000, la nouvelle majorité communale issue des élections décida d'élaborer un nouveau PPAS, sur la base d'un double constat : une offre de logements privés ucclois de plus en plus inaccessible et une offre de logements publics très inférieure à la demande, notamment pour les jeunes. Les grands axes de ce nouveau projet d'urbanisation furent approuvés par le Conseil commu-

1. ETRIMO avait déjà à son actif de nombreux immeubles à appartements, dont celui situé à l'extrémité de la rue Jean Benaets.

nal en avril 2003. Il prévoit la construction de 200 logements, dont une moitié répondant aux critères des logements sociaux et dont la commune resterait propriétaire. Le projet affiche l'ambition de s'intégrer dans le site et le tissu urbain du quartier de Saint-Job ; une préférence serait accordée aux méthodes d'éco-construction, à une gestion peu polluante de l'eau et des déchets ménagers, à la mobilité douce et à une urbanisation aérée et verte maintenant partiellement l'affectation en potagers.

En septembre 2003, la Commune chargea un bureau d'études privé (BOA) d'élaborer le nouveau PPAS ; tout récemment, en juin 2005, ce même bureau fut chargé d'en évaluer l'incidence sur l'environnement (comme l'imposent maintenant les directives européennes en matière d'urbanisme).

Malgré les promesses faites par les autorités communales d'associer les habitants à l'élaboration de ce nouveau PPAS, rien n'a filtré jusqu'à présent des travaux de BOA. Tout donne à penser que le projet sera entièrement élaboré sous la seule tutelle de l'exécutif communal sans aucune participation des habitants ; dans les prochains mois, le projet ainsi finalisé sera uniquement soumis à la procédure de concertation prévue par la loi. À ce jour, la Commune n'a exprimé aucune intention d'aller au-delà de cette stricte obligation légale.

Il faut certes se garder de faire à la Commune un procès d'intention. Mais en l'absence de toute information, il est permis de se poser des questions et de nourrir des craintes, tant sur l'aspect technique que sur le montage financier du projet. Une implantation de 200 logements ne pourrait en effet se faire sans détruire une bonne moitié des espaces verts existants, en bouleversant leur équilibre écologique, en sacrifiant le caractère

semi-rural du plateau, et en disloquant le tissu social existant.

C'est pourquoi les habitants ont constitué en juillet 2003 l'*Association Protection et Avenir d'Avijl*. Ses objectifs sont la sauvegarde du plateau Avijl comme site champêtre à caractère rural, la préservation de son milieu naturel et le développement de son rôle social et éducatif.

## Le problème du logement

La problématique du logement est au cœur du projet communal d'urbanisation du plateau Avijl. En effet, l'envolée des prix, jointe à la paupérisation d'une frange importante de la population, fait qu'il devient de plus en plus difficile pour un nombre croissant de familles de se loger correctement à un prix raisonnable dans le secteur privé, d'autant plus que l'offre publique de logements sociaux est très insuffisante.

Face à cette pénurie, la réponse peut paraître évidente : construire de nouveaux logements, à plus forte raison s'il existe une réserve foncière publique prévue à cette fin. Dans cette optique, la construction sur le plateau Avijl semble s'imposer, fût-ce en sacrifiant quelques espaces verts. Mais est-ce vraiment la seule solution ou, plus précisément, est-ce vraiment la bonne solution ?

Quelques chiffres donnent à réfléchir. Sur les 38.000 logements sociaux de la Région de Bruxelles, 2.000 à 2.500 sont aujourd'hui inoccupés faute d'avoir été entretenus régulièrement<sup>2</sup> ; de nom-

breux autres, qui nécessiteraient une rénovation majeure, se dégradent inexorablement parce que les pouvoirs publics n'affectent pas les moyens financiers nécessaires à leur réhabilitation. Pire, sur un total global d'environ 450.000 entités de logement en région bruxelloise, près de 25.000 sont inoccupées, selon une récente estimation de l'ARAU (Atelier de Recherche et d'Action Urbaines)<sup>3</sup>, dont plus de 1.000 à Uccle.<sup>4</sup> Comme l'écrit dans son éditorial le Président de l'ARAU, Marc FRÈRE, cette situation constitue « *un véritable scandale immobilier et urbanistique* » car l'on crée ainsi « *25.000 lieux de décrépitude qui enlaidissent la ville et créent l'insécurité* ». Et d'ajouter : « *Des rues entières du centre et de la première couronne sont ainsi condamnées à un lent dépérissement parce que... les pouvoirs publics, bien qu'ils reconnaissent la grave pénurie de logements, refusent d'attaquer frontalement une réalité dont les conséquences sont socialement, économiquement, urbanistiquement et touristiquement dramatiques !* ».

Indépendamment même des problèmes liés à la pénurie de logements sociaux, la rénovation de ces logements dégradés, inoccupés et abandonnés devrait donc constituer la première des priorités d'une politique urbaine responsable en vue d'éviter le développement de chancres urbains. L'ARAU préconise pour ce faire des mesures législatives d'urgence permettant de prendre possession de ces biens en vue de leur rénovation et de leur remise dans le circuit locatif.

Parallèlement à ces rénovations, de nouvelles constructions peuvent et doivent être entreprises dans l'agglomération. Le tissu urbain existant présente dans ses

2. Lettres à l'*Association Protection et Avenir d'Avijl* du Ministre régional de l'environnement Didier GOSUIN, et du secrétaire d'État régional Willem DRAPS, mai 2004.

3. *Le Courrier de l'ARAU*, n° 72, 2<sup>e</sup> trimestre 2005, pp. 1-2.

4. *Le Soir*, 23 novembre 2004.

zones bâties de nombreux espaces vides et dégradés, véritables « dents creuses » qui défigurent la ville. Y construire de nouveaux immeubles apporterait également un élément de réponse à la pénurie de logements moyens et sociaux, tout en contribuant à l'embellissement de la cité.

Enfin, tout nouveau programme immobilier public devrait prendre en compte l'évolution démographique, et notamment les problèmes liés au vieillissement de la population. Il faudrait dès à présent mettre en œuvre des projets destinés à maintenir les personnes âgées dans leur quartier dans des logements adaptés à leur condition : sur le plan technique, en tenant compte de ces contraintes dans la conception architecturale des nouvelles constructions ; sur le plan social, en intégrant dans un ensemble cohérent des constructions destinées aux personnes âgées et des habitations destinées aux jeunes ménages, dans une optique d'échange mutuelle.

## PLATEAU AVIJL



un cœur à sauver

Association  
Protection et  
Avenir d'Avijl

Il est donc non seulement possible, mais indispensable, de s'attaquer à la pénurie de logements sociaux sans détruire ni même raboter les espaces verts existants, notamment ceux du plateau Avijl. Car il est impératif – et urgent – que, partout dans notre ville, les pouvoirs publics consacrent sans plus tarder les moyens financiers nécessaires à la résorption des chancres urbains.

Est-ce à dire que le site du plateau Avijl doit rester figé en l'état ? Certes pas. Dans son Livre Blanc (à paraître sous peu), l'Association Protection et Avenir d'Avijl formule une série de propositions visant à valoriser le potentiel éducatif et pédagogique du plateau en respectant son caractère champêtre et rural, en préservant sa faune et sa flore, tout en développant le tissu social existant et la convivialité du quartier. Dans cette optique, il n'est pas exclu d'envisager un programme restreint d'urbanisation répondant aux besoins sociaux et culturels de la collectivité, à condition d'en limiter très strictement l'implantation aux zones périphériques du site ne présentant aucun intérêt environnemental. À condition également de prendre en compte leur impact hydrologique potentiel et de réaliser au préalable les travaux nécessaires pour éviter d'aggraver encore l'importance et la fréquence des inondations qui s'abattent régulièrement sur la vallée de Saint-Job. À condition enfin d'associer étroitement les habitants à la conception, à l'élaboration et à la réalisation de tout projet concernant le plateau Avijl et le quartier environnant.

Georges COPINSCHI  
Association Protection  
et Avenir d'Avijl

## Quelles différences entre logement « social » et logement « de type social » ?

Un logement « **social** » est défini à l'article 154 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2004 :

« Est considéré comme social, le bien loué par la SLRB<sup>1</sup> et la SISP<sup>2</sup> à des personnes de revenus modestes et dont le loyer est fixé conformément aux dispositions relatives au calcul du loyer des logements sociaux, arrêtées par le Gouvernement.

Aux conditions arrêtées par le Gouvernement, le logement acquis, pris en emphytéose, construit ou aménagé par des personnes morales de droit public, le Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, les agences immobilières sociales ou des personnes physiques et destiné à l'habitation de personnes, est assimilé au logement social.

Le logement géré en vertu du droit de gestion publique par des opérateurs immobiliers publics est soumis aux conditions d'accès arrêtées par le Gouvernement... »

Un logement social, attribué à un locataire par une SISP, d'une part, est soumis à des critères d'attribution stricts de revenus, et, d'autre part, est donné en location suivant une liste de candidatures et de

1. SLRB = Société du Logement de la Région bruxelloise.

2. SISP = Sociétés immobilières de Service Public. Il en existe deux à Uccle : COBRALO au Homborch et la Société ucquoise du logement ou SUL, qui gèrent plus de 1000 logements.

priorités gérée par la région (SLRB). Avant l'ordonnance régionale, les listes étaient gérées par les SISP, ce qui permettait aux administrateurs d'intervenir en faveur de l'un ou l'autre candidat. Actuellement, ce n'est plus possible. La nouvelle législation a mis un terme à ces pratiques : l'ordre d'attribution respecte les critères fixés par le Gouvernement qui, via la SLRB, supervise et contrôle les désignations.

Lorsqu'on parle aujourd'hui de logements « **de type social** »<sup>3</sup>, on entend des logements donnés en location à des personnes dont les revenus correspondent aux critères du logement social. Qu'en est-il des autres conditions d'attribution ? Comment s'opère la sélection des candidats ? Les règles d'attribution ne nous semblent pas claires en comparaison du système en vigueur dans les SISP.

La pérennité des logements « de type social » ne semble pas davantage garantie que leur mode d'attribution, quelles que soient les bonnes intentions des acteurs d'aujourd'hui. Qu'advient-il dans 5 ans, 10 ans ? Comment être assuré que les logements ne puissent être mis en location à d'autres conditions, être vendus par les acteurs communaux de demain ? Même un PPAS peut être modifié...

Voilà qui explique bien des craintes dans le quartier... même de la part de comités favorables à la création de nouveaux logements sociaux.

*Marc DE BROUWER*  
*Administrateur*

3. Cette dénomination ne semble pas signifier « assimilé à du logement social », comme le prévoit l'ordonnance.

## Peut-on éviter ou à tout le moins limiter les inondations de la vallée du Geleytsbeek ?

Quatre inondations en un an dans la vallée du Geleytsbeek, dont une exceptionnelle le 20 octobre 2004 et une nettement plus petite le 29 juillet 2005 ; alors que la vallée de l'Ukkelbeek, au pied du Wolvendael, a connu une terrible pluie. Les aménagements du parc du Wolvendael, où un étang serait recréé, devraient soulager le centre d'Uccle. Penchons-nous sur les solutions possibles concernant la vallée de Saint-Job.

Deux événements ont marqué la journée du mercredi 29 juin dernier :

- un orage vers 15 h 30 ayant pour conséquence la troisième inondation de caves et de garages en un an dans la vallée de Saint-Job.
- une réunion pour parler de l'égouttage de la vallée, le même soir à la maison communale d'Uccle, à l'invitation de l'Échevin Marc COOLS.

Les précipitations du 29 juin n'ont pas été extraordinaires à Uccle (alors que des pluies abondantes de plus de 90 mm sont tombées dans des localités proches de l'Escaut ; on n'ose imaginer une telle pluie à Uccle !), mais juste suffisantes pour exaspérer les habitants concernés. L'IRM écrit dans son analyse des pluies du jour : « À Uccle, les précipitations ont été normalement fréquentes. ».

Le problème ucclois est que ces inondations se produisent dans des conditions pluviales dites normales, mais qu'elles deviennent récurrentes par ailleurs... Elles ne se produisaient pourtant que tous les deux ans en moyenne dans les décennies précédentes. Avec les pluies du 29 juillet, cela fait 4 débordements

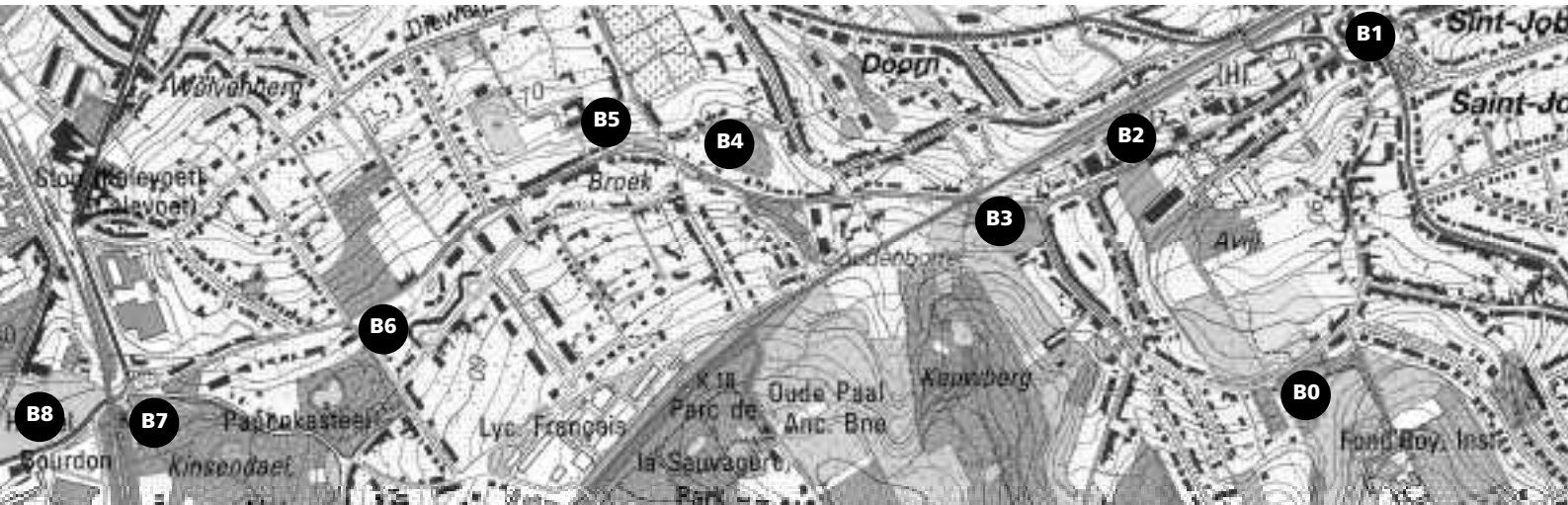
des égouts en un an à certains endroits (voir ci-après la lettre adressée à ce sujet par la Famille BAERT à son échevin). Nous avons proposé quelques explications concernant les causes de ce phénomène dans la « Lettre aux habitants » n° 44 et vous proposons cette fois de réfléchir à des pistes de solutions que les pouvoirs publics et les intercommunales compétentes pourraient mettre en œuvre.

### Séparer les eaux de pluies des eaux sales

Les sources ne manquent pas dans la vallée du Geleytsbeek ; l'eau claire y résurge en de nombreuses sources et doit alimenter le ruisseau, non les égouts comme actuellement.

Les inondations sont dues aux orages. Ce sont donc les excès d'eaux de pluie qu'il importe de gérer. Pour qu'une telle gestion fonctionne, il faut d'abord créer un double réseau d'égouttage, comme le prévoit le PRD (Plan Régional de Développement), et ce pour deux raisons :

1. Il est fort coûteux pour la Région de Bruxelles-Capitale d'épurer des eaux de pluie qui diluent les eaux sales ;



La vallée et les endroits éventuellement possibles pour aménager des bassins d'orage afin de réduire l'impact des très fortes pluies.  
© Fond de carte au 1/10.000<sup>e</sup> de l'IGN

2. Il est beaucoup plus efficace, et rentable, d'épurer des eaux très sales.

Il ne faut pas que des eaux souillées débordent et s'épanchent dans des zones inondables prévues comme trop-pleins en cas d'orage, car cela exclut l'utilisation de zones naturelles comme soupapes de sécurité du Geleytsbeek : on ne peut risquer leur pollution accidentelle. Trois sites, nommés B3, B4 et B7, sont envisageables dans les suggestions ci-après.

## Où créer des bassins d'orage servant de trop-pleins aux eaux de pluie ?

Dans cet esprit de réseau séparatif, quelques suggestions d'endroits qui pourraient devenir bassins d'orages ou zones inondables (indiquées « B0 » à « B8 » sur la carte) :

- B1** le bassin d'orage de la place de Saint-Job existe déjà, mais son fonctionnement doit être amélioré.
- B2** un bassin d'orage pourrait être creusé à l'emplacement du parking et accueillir les

débordements d'égouts. Idéalement, il devrait ne recueillir que les eaux pluviales via un réseau séparé.

- B3** un bassin d'orage ouvert, ou plutôt une zone inondable, existe en cet endroit, mais n'est pas raccordée au réseau. Pourquoi ne pas l'aménager et y faire transiter le Geleytsbeek et y raccorder les eaux de pluie descendant l'avenue Dolez (éventuellement, en passant par le bas du Kauwberg).

- B0** une zone inondable existe aussi dans le parc Fond-Roy, en contrebas de la Vieille rue du Moulin.

- B4** le Broek forme une vaste zone inondable qui devrait être aménagée pour recevoir temporairement les excès pluviaux. Cette zone verte pourrait être acquise par la Commune d'Uccle qui ferait d'une pierre deux coups : créer une réserve naturelle communale ayant aussi un rôle de régulation des eaux pluviales. Les eaux pluviales de la rue Basse et de la rue de la Pêcherie pourraient y transiter avant de rejoindre le Geleytsbeek.

- B5** un bassin d'orage était prévu à cet endroit lors du projet d'égouttage de l'avenue de la Chênaie, mais a été « oublié » lors de la construction desdits égouts.

- B6** un bassin d'orage pourrait être creusé à l'emplacement du dépôt communal, en bordure du Geleytsbeek qui pourrait y déborder ; il recevrait aussi les eaux descendant la rue Papenkasteel et limiterait ainsi les arrivées d'eau aux constructions à l'emplacement de l'ancien moulin du Papenkasteel.

Le dépôt communal passerait à l'étage... au dessus du bassin.

- B7** une zone inondable existe au Kinsendael et sera efficace si les eaux de pluie y parviennent via le Geleytsbeek, comme c'était le cas jusqu'à la fin des années 1960 avant l'élargissement de la rue Engeland.

- B8** un bassin d'orage est indispensable à la plaine du Bourdon, un étang serait encore mieux...

Marc DE BROUWER  
Administrateur

## Lettre adressée le 4 août 2005 à l'échevin, Marc COOLS, par un habitant de la chée de Saint-Job, régulièrement inondé

Monsieur,

### **Le suivi de notre dossier**

*En tant que victimes systématiques des inondations (refoulement d'égout), nous étions présents lors de la réunion du mois de juin au cours de laquelle vous aviez invité chaque habitant à indiquer la fréquence et l'ampleur des inondations. Le présent courrier a pour objectif de vous permettre de tenir notre dossier à jour.*

*Vous pouvez donc noter que nos caves ont été inondées lors des fortes pluies du 29 juillet 2005. La boue nauséabonde s'élève cette fois à 50 cm dans notre cave.*

*Pourrons-nous cette fois encore bénéficier de vos services pour nous débarrasser des sacs de boue et des objets irrémédiablement abîmés ?*

### **Le temps passe-t-il donc si vite à Saint-Job ?**

*Suite aux propos tenus lors de la réunion du mois de juin, il nous est permis de penser que seules des 'pluies décennales' devraient provoquer une saturation des installations d'égouttage. Les médias nous parlent d'un dérèglement du temps. Il semble qu'à Saint-Job, cela ne concerne pas uniquement la météo, car, vu le nombre de fois où nous avons été inondés par des pluies décennales, les décennies ont défilé...*

### **Notre cave est un bassin d'orage très performant. Cela fait-il de nous des héros ?**

*Lors des inondations de juillet et d'octobre 2004, notre cave a vaillamment accueilli entre 30 et 40 m<sup>3</sup>. Il y avait entre un mètre et un mètre cinquante d'eau (de boue nauséabonde...) dans l'ensemble de la cave. Quand on connaît les performances réelles du bassin d'orage officiel sous la place St-Job, cela laisse songeur. Notre bassin d'orage privé est quasi aussi performant que le vôtre.*

*Finalement, quand on y pense, l'énorme quantité d'eau qui pénètre chez nous épargne les habitants en aval. Cela fait un peu de nous des héros... Devons-nous nous attendre à une récompense ?*

*Si vous êtes intéressé, nous sommes prêts à mettre le volume de notre cave à votre disposition moyennant un loyer proportionnel à la quantité d'eau qui y pénètre... Qu'en pensez-vous ? Il ne nous reste qu'à fixer le montant de ce loyer...*

### **Que devons-nous faire ?**

*Malgré qu'elle soit surélevée, notre chaudière au gaz, quasi neuve (l'ancienne ayant déjà été noyée...), a déjà été immergée trois fois (juillet 2004, octobre 2004, juin 2005). Notre cadran électrique central également. Sans oublier notre chauffe-eau...*

*Vous me direz qu'il nous suffit de remonter ce matériel. Mais cela implique le sacrifice d'une pièce de la maison et surtout un investissement important. Et si des améliorations sont apportées aux égouts, cela serait même inutile. Que devons-nous faire ?*

*Il y a quelques mois, nous avons investi dans le traitement de nos murs contre l'humidité ascendante (par injection d'un produit : TECHNISIL). Cette précaution, qui nous a coûté plus de 1500 euros, nous semble tellement dérisoire... Mais que pouvons-nous faire d'autre ?*

*Mis à part le matériel susmentionné, notre cave est à présent presque vide. Les dégâts ne se limitent donc qu'à quelques objets remisés provisoirement. MAIS, comment évaluer les dégâts causés à notre chaudière, qui continue à fonctionner, mais pour combien de temps ? Et à notre système électrique ? Et à nos murs ? Et le temps perdu à nettoyer ?*

*Dans l'attente de votre réaction (que nous espérons rapide), nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout complément d'information. En vous remerciant d'avance de la suite qu'il vous plaira de réserver à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.*

Famille BAERT,  
574 chaussée de Saint-Job,  
1180 Bruxelles.



## Plateau Engeland Nouvelle enquête publique prévue pour octobre 2005 probablement



L'étude d'incidences sur le vaste projet de lotissement de 300 logements sur le plateau Engeland est terminée.

Dès lors, les Ucclois seront confrontés, une nouvelle fois, à une enquête publique d'envergure. En effet, celle-ci portera sur la volumineuse et très technique étude effectuée sur les nombreux sujets exigés par la législation et le cahier des charges élaboré par le comité d'accompagnement de cette étude d'incidences.

L'étude devrait comporter une réflexion large et fouillée sur les

incidences en matière de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, sur le paysage, sur la flore et la faune, sur le sol et le régime des eaux (souterraines, usées ou de surface), sur le patrimoine architectural et naturel, sur l'environnement sonore et vibratoire, sur la qualité de l'air, sur le climat, sur l'être humain, sur les incidences dans les domaines social et économique, dans ceux des déchets et de l'énergie, ainsi que sur les incidences du chantier relatif aux secteurs précités. L'interaction entre ces différents facteurs et une synthèse des recommandations devraient

conclure cette étude. Un résumé non technique accessible à tous sera joint au dossier.

Il va sans dire que **c'est surtout l'étude de mobilité** sur l'accroissement important de véhicules supplémentaires appartenant à plus de 1000 nouveaux habitants, **ainsi que l'étude hydrologique** des eaux d'écoulement de surface, des eaux usées et des eaux souterraines, **qui vont retenir l'attention des Ucclois.**

Rappelons que le plateau Engeland, constitué d'une épaisse couche de sable absorbant, est



situé en surplomb de la vallée du Geleystbeek et qu'il draine actuellement les eaux de pluie sur une superficie de 11,5 ha (superficie du terrain appartenant au demandeur). Le projet de lotissement va inévitablement « minéraliser »<sup>1</sup> une bonne partie du sol et déboiser complètement une superficie de 6,5 ha, sans compter les deux autres projets de lotissement du plateau, situés à l'angle de la rue Engeland et de l'avenue Dolez (± 90 logements) et dans le prolongement de l'avenue des Pâturins (± 20 logements).

Les récentes et fréquentes inondations, qui surviennent déjà actuellement par temps d'orage dans le quartier de Saint-Job (bâti sur le lit du Geleystbeek), ne manqueront pas d'attirer l'attention des riverains sur ces projets de « minéralisation » importante de plusieurs parcelles du plateau Engeland situé en surplomb de cette vallée.

Rappelons aussi que le terrain à lotir comporte une Zone spéciale

1. « Minéraliser » : par des maçonneries et des asphaltages qui imperméabilisent les sols.



Charme, plateau Engeland.

de conservation de la biodiversité dénommée « Natura 2000 », placée sous haute surveillance par la Commission Européenne. L'étude devrait par conséquent aussi envisager l'option « zéro », c'est-à-dire le statu quo du site, dans les solutions possibles et surtout démontrer que le projet n'aura pas d'effets significatifs sur la conservation des sites. Rappelons enfin que le projet se situe au milieu du maillage vert bruxellois entre le Kinsendael et le Kauwberg, et que le terrain a été reconnu en majorité en zone de haute et très haute valeur biologique sur la carte d'évaluation biologique établie par l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE). L'étude d'incidences devrait, par conséquent, également tenir compte de l'ensemble de ces facteurs biologiques d'importance majeure pour le réseau Natura 2000 de conservation de la biodiversité et la cohérence du maillage vert bruxellois.

De plus, **l'enquête publique, d'une durée d'un mois**, portera aussi sur le projet de lotissement auquel le demandeur pourrait apporter des modifications éventuelles qui tiendraient compte des



Marais, Plateau Engeland.

recommandations reprises dans l'étude d'incidences.

Il va sans dire que l'enjeu de cette nouvelle enquête publique est de taille puisque ce projet de lotissement va modifier considérablement l'aspect encore rural et campagnard de cette partie du sud de la commune d'Uccle, va accroître considérablement le trafic dans cette zone et aux alentours, et pourrait mettre en péril la conservation de la biodiversité dans les sites protégés.

**Nous recommandons aux Ucclois** de manifester leur intérêt lors de cette prochaine enquête publique, de donner leur avis et d'assister à la future commission de concertation qui aura lieu après cette enquête.

Votre avis et votre présence auront un impact sur les futures décisions des responsables politiques ucclois.

Thérèse VERTENEUIL  
administrateur

**Pour en savoir plus :**  
www.plateauengeland.be  
Comité Plateau Engeland  
77 chemin du Puits  
1180 Bruxelles

## Plateau Engeland, un site à protéger !

**Une demande de classement** du plateau Engeland, site de haute valeur biologique, indispensable à la cohérence du maillage vert et des Zones Spéciales de Conservation Natura 2000, **a été introduite à la Région de Bruxelles-Capitale.**

Ce site semi-naturel, en raison de sa situation enclavée et éloignée de tout trafic automobile, bénéficie d'une tranquillité et d'une valeur biologique remarquable exempte de toutes pollutions, bien que situé dans une ville d'un million d'habitants.

La carte d'évaluation biologique<sup>1</sup> répertorie une majeure partie du site en « zones noyaux élémentaires pour la conservation de la biodiversité en milieu urbain » et en « zone de développement dont la valeur biologique peut être améliorée par une gestion adéquate » (zones de haute et très haute valeur biologique en majorité).

Par sa valeur intrinsèque (chêne sur ancienne prairie avec spécimens bas « branchus » assez rares, vallon humide de l'Eijkelenbosbeek et son étang contre le talus du chemin de fer, bois jeunes de peuplement spontané d'essences variées et indigènes, aulnaie en continuité avec la zone humide de la propriété Herdies, alignement de haies bocagères entourant les champs de l'Institut Pasteur jusqu'à l'avenue Dolez), ce site présente une cohérence spatiale d'une superficie suffisante – du moins en rapport avec le statut de ville de la Région de Bruxelles – pour permettre la conservation et le développement de la flore et de la faune sauvages.

En outre, le site s'intègre dans une structure spatiale qui atteint non seulement l'ensemble des Zones Spéciales de Conservation Natura

2000 du sud de la commune (Kinsendael, Kauwberg, La Sauvagère, domaine Latour de Frein, bois de la chapelle Hauwaert), mais aussi le maillage vert régional. Ce maillage est basé sur la cohérence et la continuité des espaces verts, il est par conséquent indispensable de le préserver de la fragmentation (qui, rappelons-le, constitue la plus grave menace pour la conservation de la biodiversité) et d'établir un périmètre de protection suffisant autour de ces zones biologiques fragiles et sensibles.

D'ailleurs, la clause 02 du PRAS permet de réaliser des espaces verts sans restriction, dans toutes les zones, notamment en vue de contribuer à la réalisation du maillage vert et pour protéger la biodiversité et les qualités écologiques de sites semi-naturels. De plus, l'article 6 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 octobre 2000, relatif à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, recommande d'encourager la gestion adéquate du réseau Natura 2000 par la conservation et la protection des éléments du paysage, qui, soit, constituent des structures linéaires et continues comme les haies bocagères, les allées d'arbres,

les zones arborées des lignes de chemin de fer, soit, constituent des espaces de « relais » comme les étangs et les zones humides, les petits bois et les espaces verts urbains, car ces éléments sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique des espèces sauvages.

Par sa ratification de la *Convention européenne du paysage* en date du 13 février 2003, la Région de Bruxelles-Capitale a reconnu juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations et s'est engagée à intégrer le paysage dans ses politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Ainsi donc, on peut constater que les motifs ne manquent pas de vouloir protéger le site semi-naturel du plateau Engeland par une mesure de classement qui pourra garantir pour la pérennité cet espace encore préservé de la « minéralisation » et de l'urbanisation effrénée de la ville. Souhaitons que les décideurs politiques régionaux soient conscients de la valeur et de l'ampleur de ce site exceptionnel.

Thérèse VERTENEUIL  
Administrateur



Marais, Plateau Engeland.

1. Cette carte a été établie par l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE) et reprise dans le Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) sous l'appellation « maillage écologique, situation de fait »

## La première phase du plan communal de mobilité à l'enquête publique en septembre

Dans notre numéro 43 du mois de mars 2005, nous vous annonçons le début des travaux du bureau d'études chargé d'élaborer le Plan Communal de Mobilité (PCM) d'Uccle.

La première phase du plan (l'établissement du diagnostic de la situation uccloise et la définition des objectifs) a donc été réalisée par TRITEL, le bureau d'études choisi par la Commune d'Uccle.

L'ACQU a vainement sollicité sa représentation au sein du Comité d'accompagnement. D'autres Communes bruxelloises ont accepté de telles modalités participatives. Le Ministre bruxellois de la Mobilité, Pascal SMET, dont nous avons sollicité l'appui, n'a malheureusement pas pu convaincre notre Collège ucclois. Ce dernier s'en tient donc strictement aux conditions minima de la convention-cadre de mobilité qui ne reprend que des instances publiques au sein du comité d'accompagnement de tout PCM dans la Région bruxelloise.

Cette attitude communale, particulièrement frileuse, ne va pas dans le sens de la plus grande implication possible des habitants dans le processus d'élaboration du PCM afin de favoriser son acceptation, puis sa mise en œuvre. Nous le regrettons.

Le document résultant de la première phase d'étude est soumis à **enquête publique du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2005**. Une réunion d'information a été organisée par Uccle en sa maison communale le **lundi 5 septembre** à 19h. Il devrait être consultable de manière intégrale à partir de la fin

du mois d'août sur le site internet de la commune ([www.uccle.be](http://www.uccle.be)).

L'ACQU, qui dispose en son sein d'un groupe de travail spécialisé en matière de mobilité et qui a élaboré de 2002 à 2004 un dossier complet sur le sujet, a organisé sa réaction. Tous les comités et antennes de quartier ont été invités à informer les habitants et à recueillir leurs avis au travers, par exemple, d'assemblées d'habitants.

L'ACQU tient une réunion exceptionnelle sur ce sujet, ouverte à tous ses membres, ce 21 septembre à 20h00 au centre Boetendael, rue du Doyenné 96 pour, d'une part, leur communiquer l'avis de notre groupe de travail « Mobilité », et, d'autre part, recueillir et rassembler leurs avis afin d'élaborer une synthèse globale.

Parallèlement, nous ne pouvons qu'encourager toutes les réactions citoyennes constructives de tous nos membres, personnes ou associations, afin que les objectifs qui seront retenus dans le cadre du PCM servent de fil conducteur à l'élaboration d'un scénario, puis d'actions concrètes allant dans le sens du développement durable que nous défendons.

Pour vous aider dans vos réflexions, vous trouverez sur le site internet <http://users.skynet.be/fa532484/>, d'une part, les « Principes et moyens directeurs » que nous avons adoptés l'année passée en matière de mobilité uccloise, et, d'autre part, nos commentaires relatifs à cette première phase d'élaboration du PCM.

Alain THIRION  
Groupe Mobilité ACQU

## Tags et grafs à Auderghem... et à Uccle

Le Bourgmestre, Didier GOSUIN, nous reçoit aimablement à ce sujet le 28 juin dernier. Il nous fait part de sa politique en la matière.

Concernant les **tags** (simples gri-bouillages se prétendant « signatures »), la police les photographie systématiquement, de façon à pouvoir disposer des « signatures » et poursuivre par la suite leurs auteurs s'ils sont pris en flagrant délit.

En ce qui concerne les **grafs** (qu'on peut assimiler dans certains cas à de véritables fresques murales), une réponse a été apportée dès 1999, lorsque la Commune a voulu encadrer certains artistes et les accueillir dans sa Maison de quartier « Le Pavillon » (1144 chée de Wavre), où sont proposées de nombreuses activités pour les jeunes et moins jeunes (cours de français, initiation au traitement de texte, break-dance pour ados, etc., et aussi un atelier de grafs).

Quatorze fresques hip-hop ont ainsi été créées par des jeunes, tant de la Maison de quartier précitée que de celle de Watermael-Boitsfort « Espace Élan ». Ce travail fut subsidié par le Bureau International de la Jeunesse. Les deux bourgmestres concernés, Martine PAYFA et Didier GOSUIN, ont été les initiateurs de ce projet. Ces fresques, exécutées sur panneaux amovibles, ont été installées sous le viaduc Hermann-Debroux et inaugurées en avril 2002. Elles sont agréables à regarder et nullement agressives (comme c'est le cas de celles qu'on peut voir à l'Espace Nord). Elles sont destinées à voyager, même à l'étranger.

Monsieur GOSUIN a un projet d'expositions itinérantes de ces œuvres, qui devrait voir le jour s'il obtient

les subsides requis. Des échanges pourraient être faits avec des fresques venant de Rome, Berlin, New-York, Paris, etc. L'objectif de cette exposition en plein air est d'offrir une crédibilité au graf et de le sortir de l'illégalité. De la sorte, sa commune n'a pas de problèmes de vandalisme. Selon lui, chaque entité communale devrait disposer d'un « mur d'expression ». Par contre, il est intolérant en ce qui concerne les « boîtes à tags », comme les appellent les tagueurs. Ainsi, pour les armoires de SIBELGA, de BELGACOM ou de BRUTÉLÉ, il a une convention obligeant ces firmes à les nettoyer. Si ce n'est pas fait, il les fait nettoyer par ses services et leur envoie la facture (NDLR : une telle convention pourrait de même être passée avec La Poste, pour ses boîtes aux lettres, et avec l'Agence Bruxelles-Propreté, pour ses bulles à verre...). De notre côté, nous avons fait état auprès de Monsieur GOSUIN du fléau des tags à Uccle (surtout dans les quartiers commerçants, mais pas seulement !) et de l'absence de tout « mur d'expression » pour les auteurs de grafs. Notre Commune a mis sur pied une équipe de nettoyage des tags, pouvant intervenir même sur des bâtiments privés pour autant que leur propriétaire en fasse la demande et s'acquitte d'une participation aux frais (soit, 15 euros pour moins 2 m<sup>2</sup>, 30 euros pour plus de 2 m<sup>2</sup>, et 4 euros par m<sup>2</sup> supplémentaire si plus de 5 m<sup>2</sup> au total).

Le Collège d'Uccle, nous le regrettons, n'est pas encore acquis à l'idée de mettre des « murs d'expression » à la disposition des graffeurs. Pourquoi ne pas installer des panneaux réservés à cet usage en certains lieux bien choisis, ou en apposer sur certains murs comme ceux des parcs Brugmann, Wolvendael ou même Raspail ? Ne fût-ce qu'à titre d'essai.

*Liliane STANER*  
Présidente de Défense  
Environnement Bruxelles

*Jacques NIFFLE*  
Administrateur de l'ACQU



**« Les tags ODIEUX »**  
au coin des rues Vanderkindere et Stanley, alors que le propriétaire venait à peine de faire nettoyer et repeindre, à ses frais, l'entièreté de cette façade (volet inclus), qui avait été couverte de tags. Conseil : effacer immédiatement; ce qui décourage les taggeurs.



**« Les tags STUPIDES »**  
au lac du Bois de la Cambre, alors qu'on demande aux promeneurs de ne pas jeter de pain aux canards, ce qui les tue à cause du botulisme que cela provoque.



Boîte postale, 775 chée de Waterloo à Uccle-Bascule.



## R A P P E L

**Ami(e)  
automobiliste,**

**Ne stationnez  
pas sur les  
trottoirs,  
un espace public,  
même devant chez  
vous !**

**Stationnez  
sur la chaussée,  
mais pas sur les  
passages-piétons,  
ni à moins de 5 m.  
des coins de rue !**



## Actions en faveur de notre participation au cortège de la Nature à Bruxelles

Trois membres de l'ACQU (Françoise JOURET, Bernard JOURET et Georges MICHEL), aidés d'un remarquable photographe (M. Jean RILLAERT) ont pris part au concours photographique organisé par la Fondation DUVIGNEAUD et qui avait pour thème « la nature insolite a Bruxelles ».

L'objectif de ce concours ne se limitait pas à une dimension esthétique et photographique ; il s'agissait de proposer à travers une sélection de photos, un projet pédagogique qui réconcilie le citoyen bruxellois avec la nature. Le but étant de sensibiliser les Bruxellois à leur environnement, de les aider à redécouvrir la richesse du milieu dans lequel ils vivent, et, à terme, de les motiver à devenir des acteurs de cet environnement et de sa protection.

Nous nous sommes laissés prendre à ce jeu et nous avons présenté au concours un « carnet de voyage insolite » ambitieux et original.

Celui-ci invite le lecteur à travers trois sites remarquables du Sud-Est de Bruxelles (l'abbaye de la Cambre et les Étangs d'Ixelles, le Rouge-Cloître, les Enfants Noyés) à s'étonner et à s'émerveiller de certaines réalités qui nous entourent.

Le projet a été fort bien perçu et apprécié par le jury du Prix DUVIGNEAUD qui a reconnu l'intérêt de la démarche pédagogique et la qualité des photographies proposées. Nous avons été primés et nous sommes l'un des lauréats de ce concours... Ceci représente une reconnaissance pour notre travail et confirme qu'il est essentiel d'agir localement et de sensibiliser largement les citoyens pour changer les mentalités et permettre que des politiques novatrices et progressistes puissent se mettre en place pour protéger notre milieu.

Avec ce carnet de voyage, et son « parcours photographique », nous avons voulu montrer combien, même dans la capitale de l'Europe,

à quelques kilomètres de la Grand-Place de Bruxelles, le monde vivant est beau et présent... du moins pour ceux qui prennent le temps d'observer, de s'interroger sur le pourquoi et le comment des choses, et se plaisent à côtoyer les partenaires du cortège de la nature. Nous avons voulu inviter des habitants de Bruxelles et d'ailleurs à ouvrir les yeux et à partir à la découverte des richesses de leur milieu environnant. Cette réappropriation de leur environnement, basée sur le respect de la nature, est un pas essentiel en direction d'une conscientisation écologique. En ville, encore plus qu'ailleurs, la conservation de la nature dépend des agissements de l'homme... Inversement, notre bien-être dans cette ville ne peut être dissocié de la nature !

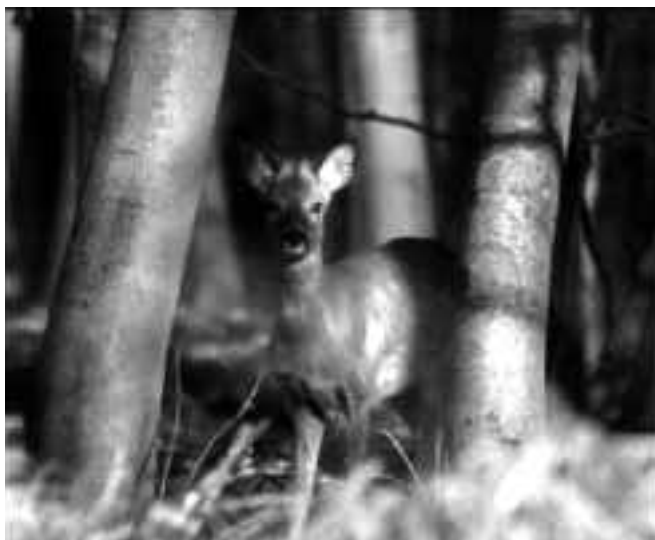
En plus des photos, le « Carnet de Voyage » comporte une série de petits conseils pour redécouvrir cette nature, l'approcher, l'observer et se laisser séduire par sa beauté, son insolite et ses mystères... Nous avons fait le pari qu'à la dernière page de ce carnet, certains des lecteurs se sentiront plus proches de la nature, impatients de découvrir ses autres facettes et désireux de lui accorder une place de choix dans leur vie...

Nous ne pouvons donc que leur souhaiter une bonne visite et bon voyage !

Certaines des photos et des textes les accompagnant feront l'objet d'une exposition qui se tiendra au centre DUVIGNEAUD en septembre 2005. D'autres manifestations sont prévues (en partie grâce au soutien de l'ACQU), dans un proche avenir sur ce thème.



Martin pêcheur surpris alors qu'il est à l'affût au bord des étangs des Enfants Noyés (photo RILLAERT)



*Chevreuil fréquentant la forêt de Soignes et s'aventurant jusqu'en région Bruxelloise au Rouge-Cloître*

Nous comptons notamment :

- Organiser des animations et des visites sur ce thème avec certaines écoles de la région bruxelloise
- Monter une exposition itinérante qui sera proposée dans différentes communes bruxelloises
- Publier notre carnet sur la nature insolite à Bruxelles... en souhaitant qu'il ne soit pas « abandonné » dans une bibliothèque, mais qu'il devienne le carnet de voyage d'un bon nombre d'entre vous.

- Proposer, via un site internet, à toute personne intéressée de compléter et de faire évoluer ce parcours dans la nature insolite en nous envoyant des photos et des textes concernant certains « trésors naturels » situés dans leur proche environnement.

Vous serez bien évidemment tenus au courant de ces différents développements futurs en espérant que vous serez nombreux à venir nous rejoindre dans... le cortège de la Nature

*Françoise JOURET &  
Georges MICHEL*



*Ginkgo Biloba, arbre originaire de Chine et taillé en forme de parasol À proximité de l'abbaye de la Cambre*



## **L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES**

**Publié en 1992 par  
notre association avec  
l'accord de l'éditeur  
Gallimard, ce petit livre  
de GIONO a été illustré  
pour nous par  
Serge CREUZ**

L'écrivain avait offert ce texte à l'humanité. « *Ce que j'ai écrit de plus humain* », disait-il, afin que le plus grand nombre de gens – dont les jeunes – puissent apprécier la valeur éthique du message.

Vous pouvez vous le procurer au prix (coûtant) de 2,5 euros (+ 0,88 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE, avenue Bel-Air 25/5 à Uccle (tél : 02.344.41.51)

## L'Association de Comités de Quartier Ucclois

### Les Comités membres effectifs \*

#### **Bosveldweg**

Denis STINGLHAMBER, av. Brunard 7  
tél. : 02.374.12.90.

#### **Carrés Pauwels et Stevens**

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30  
tél. : 02.343.05.41

#### **De Fré - Observatoire - Juliette - Ptolémée**

José DESMARETS, av. Ptolémée 16/1  
tél. : 02.374.39.41

#### **Floride - Langeveld**

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62  
tél. (P) : 02.375.57.48  
tél. (B) : 02.538.72.71 (central)

#### **Fond'Roy**

Cécile CHARLES, av. Wellington 13  
tél. : 02.374.77.97

#### **Gracq + NoMo Uccle**

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28  
tél. : 02.345.62.92

#### **Longchamp - Messidor**

Françoise MALDAGUE, av. W. Churchill  
232/11 – tél. privé

#### **Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet**

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42  
tél. : 02.376.26.64

#### **Ophem & C°**

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20  
tél. et fax : 02.376.61.71

#### **Parc Brugmann**

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1  
tél. : 02.343.39.88

#### **Plateau Engeland-Puits**

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77  
tél. : 02.374.81.04

#### **Protection et avenir d'Avijl**

Georges INGBER, av. d'Andrimont 5  
tél. : 02.374.95.83

#### **Quartier Lorraine**

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A  
tél. (P) : 02.374.97.03

#### **Quartier St-Job**

Stéphane DAVIDTS, Montagne St-Job 88  
tél. : 02.375.11.96

#### **SOS Kawwberg**

Pierre. DESMET, chemin 't Cortenbos 18  
tél. : 02.375.27.69

#### **Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras**

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21  
tél. : 02.375.55.78

#### **Vallée du Linkebeek**

(en attente, suite au décès d'Emile  
TOUSSAINT)

#### **Verwinkiel-Engeland**

Bernard GUSTOT, av. Dolez 464 A  
tél. : 02.372.09.88 ou 02.332.33.83

### Les « Antennes de quartier » \*\*

#### **B.R.E.G.**

Noël FRANCK, rue du Roseau 35  
tél. : 02.375.40.94

#### **Vivier d'Oie**

Louise BECKERS, av. Latérale 43A  
tél. : 02.374.13.56

#### **Geleytsbeek**

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C  
tél. : 02.375.28.48

#### **Observatoire - Vert Chasseur**

Émile VAN KERCHOVE, av. du Vert  
Chasseur 1 – tél. : 02.374.76.88

#### **Pêcherie - St-Job**

Guy DASSARGUES, rue de la Pêcherie 152  
– tél. : 02.374.56.55

#### **Dodonée**

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5  
tél. : 02.344.41.51

#### **Uccle-Centre**

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9  
tél. : 02.376.77.43

#### **Fort Jaco**

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50  
tél. : 02.374.40.76

#### **Errera - Dupuich - Jones**

Jean DUMONT, av. L. Errera 63  
tél. : 02.344.22.50

#### **Gare d'Uccle-Stalle**

Michel HUBERT, rue V. Allard 273  
tél. (P) : 02.332.22.23  
tél. (B) : 02.211.79.30

#### **Échevinage**

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21  
tél. : 02.374.43.42

#### **Uccle Nord-ouest**

André ROBE, av. Maréchal Joffre 114,  
1190 – tél. et fax : 02.345.65.71  
robe.cmee@swing.be

## Le conseil d'administration

#### *Président*

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c, 1180  
tél. : 02.375.28.48 – bjo@ngi.be

#### *Vice-Président*

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A, 1180  
tél. (P) : 02.374.97.03 tél. (B) : 02.536.00.92  
fax (B) : 02.537.57.75 – d.ryelandt@avocat.be

#### *Trésorier*

Luc STURBELLE – av. A. Huysmans 209/11, 1050  
tél. & fax : 02.649.49.59 – luc.sturbelle@skynet.be

#### *Membres*

Paul ANTOINE – av. J.& P. Carsoel 34, 1180  
tél. & fax : 02.374.22.37 – paul.antoine@swing.be  
Stéphane DAVIDTS – Montagne de St-Job 88, 1180  
tél. : 02.375.11.96 – stephane@davidts.com

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29 A, 1180  
tél. : 02.374.60.34 – GSM (préférée) : 0472 719790  
cepvdqa@pro.tiscalii.be

Alain DIDIER – rue Engeland 455, 1180  
tél. : 02.374.73.10 – alain.didier@swing.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67, 1180  
tél. & fax : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

Sylvie GREINDL – 100 av. Kersbeek, 1190  
tél. : 02.332.11.51 – sylvie.greindl@village.uu.net.be

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10, 1180  
tél. : 02.343.21.97  
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Géraldine MATT – 366 chée de Neerstalle, 1180  
tél. : 02.376.32.34 – gerry\_m@yahoo.com

Jacques NIFFLE – av. Bel-Air 25/5, 1180  
tél. : 02.344.41.51 – jacques.niffle@belgacom.net

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367, 1180  
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

## La « Lettre aux habitants »

#### *Éditeur responsable :*

Bernard JOURET

#### *Coordination :*

Jacques NIFFLE

#### *Comité de lecture :*

Denys RYELANDT et Luc STURBELLE

#### *Notre N° de compte :*

310-0734318-17

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU :  
[www.ucclecomites.ibelgique.com](http://www.ucclecomites.ibelgique.com)

#### *Tirage :*

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec l'aide de la Communauté française de Belgique et de la Région de Bruxelles-Capitale.



(P) : Privé ; (B) : Bureau.

\* **Dénomination**, REPRÉSENTANT, adresse, tél.

\*\* **Localisation**, NOM, adresse, tél.